

	<b>Délégation départementale des Hautes-Alpes (DDARS 05)</b>  <b>Service démocratie en santé</b>	
	Conseil territorial en santé des Hautes-Alpes (CTS 05)  Procès-verbal : avis sur la gouvernance du Projet territorial en santé mentale des Hautes-Alpes (PTSM 05)  Visioconférence Starleaf du 6 mai 2021	
<b>MAJ</b> : 05/07/2021	Rédigé par : Vincent LAM	Validé en CTS du 09/07/2021

Participants :

- Chantal TARAVELIER, Centre hospitalier des Escartons de Briançon (CHEB), attachée d'administration hospitalière : représente Gérard SECALL, directeur délégué
- Ludovic VOILMY, Centre hospitalier de Buech-Durance (CHBD), directeur
- Sandrine NOAH, Fondation Edith Seltzer, directrice
- Annie DURIEUX, Conseil médical d'établissement du CHBD, présidente
- Gérard COLLIT, Les Pupilles de l'enseignement public des Alpes du sud (PEP-ADS), président
- Denis LABARRE, Association des paralysés de France (APF), directeur
- Pascale MELOT, Comité départemental d'éducation à la santé (CoDES 05), directrice ; et pour le CTS 05, **vice-présidente du CTS 05**
- Laurence CAVALHAC, Isatis, chef de projet : représente Laurent GRIEU, directeur
- Sylvie GONDRE, Les PEP-ADS, administratrice
- Carole LEBLANC, Maison des adolescents (MDA 05), directrice
- Simon FILIPPI, Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux (URPS-ML), représentant
- Marc ZECCONI, Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux (URPS-ML), représentant
- Jean-Claude EYRAUD, Mutuelle d'action sociale 05, président
- Marielle CARLE, Dispositif d'appui à la coordination (DAC 05), directrice
- Véronique ELIOT, Union nationale des amis et familles de personnes malades ou handicapées psychiques (UNaFAM 05), présidente
- Brigitte SAEZ-NECTOUX, UNFAM 05, bénévole
- Brigitte CROUVIZIER, Conseil départemental pour la citoyenneté et l'autonomie (CDCA 05), représentante
- Chantal EYMEOD, Conseil régional (CR PACA), conseillère régionale ; et pour le CTS 05, **présidente du CTS 05**
- Anne TRUPHEME, Conseil départemental (CD 05), conseillère départementale

- Jean-Marc DUPRAT, Communauté de communes de Sisteron-Büech (CCSB), vice-président
- Josiane RISPAUD, Préfecture des Hautes-Alpes, cheffe de service : représente Hélène LESTARQUIT, sous-préfète de Briançon
- Jean-François GOURDON, Caisse primaire d'assurance maladie et Caisse d'allocation familiale (CPAM-CAF 05), directeur adjoint
- Bernard ZANEBONI, Mutualité française, délégué départemental ; et pour le CTS 05, **représentant à la Commission régionale en santé et autonomie (CRSA PACA)**
- Pascale BOYER, Assemblée nationale, députée de la première circonscription des Hautes-Alpes

#### Organisation et animation :

- Vincent LAM, DDARS 05, référent démocratie sanitaire et santé mentale
- Cyprien VINCENT, ARS PACA, référent démocratie sanitaire
- Mariam KONE, ARS PACA, référente santé mentale
- Christian PARDIER, Centre hospitalo-universitaire de Nice (CHUN), animateur-rédacteur du PTSM 05
- Mohammed GHENNOUN, CHUN, animateur-rédacteur du PTSM 05
- Yezza BEN SALAH, CHUN, assistante animation-rédaction du PTSM 05

## 1. Introduction

Mme. La présidente du CTS 05 : cela fait un moment que nous nous étions réunis, même par visioconférence. Cela reste un plaisir. La crise sanitaire a impacté un grand nombre d'entre nous, même parmi les élus et leurs collectivités territoriales.

Mme. EYMEOD est contraint de quitter la séance à 15h30.

## 2. Retour sur la séance précédente (3 décembre 2020)

Sujets	Discussions
Validation du procès-verbal et suivi des actions proposées en séance : chaque avis a été concrétisé dans le document publié.  S'il y a un besoin de corriger ou compléter le document, il sera	Retour sur la séance précédente, dont le sujet était l'avis sur le Projet territorial en santé mentale des Hautes-Alpes (PTSM 05) (pièce-jointe envoyée en amont) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avis du CTS a été écouté, appliqué dans le document signé par le DGARS et publié sur le site internet de l'ARS.</li> <li>• Les éléments qui avaient été demandés ont été ajoutés : l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, l'interaction avec le PTSM 04, la correction ou l'ajout de fiches action en matière de prévention (commission cas complexes, la coordination entre Programme de soutien aux familles et à la parentalité et Trajectoire enfant) ; ajout de fiches action en psychiatrie (comme le pôle d'activité et de soins adaptés de nuit), ajout d'action pour les publics spécifiques (migrants, personnes avec</li> </ul>

<p>toujours possible de le faire par voie d'avenant.</p>	<p>des addictions).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a été difficile d'organiser une séance de validation finale du PTSM, parce que le calendrier était trop serré : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La séance du CTS avait eu lieu le 3 décembre 2020 ;</li> <li>○ Des échanges par emails et l'Agora social club ont permis de mettre à jour le document de manière dynamique et régulière</li> <li>○ La contrainte de finir la rédaction avant le 31 décembre 2020 a même été écourtée, parce que les deux dernières semaines sont bien souvent réservées aux vacances de tout un chacun.</li> </ul> </li> <li>• Ce document n'est pas définitif, et peut être modifié par voie d'avenant, comme un contrat. Mais avant de faire des corrections, il faut déterminer la gouvernance du PTSM, sens de la séance d'aujourd'hui.</li> </ul> <p>Le procès-verbal du CTS du 3 décembre 2020 n'apporte pas de remarque ni questionnement. Il est validé.</p>
--	---

### 3. Présentation de la gouvernance du PTSM 05

Sujets	Discussions
<p>Trois niveaux de gouvernance sont prévus pour le PTSM 05 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL</li> <li>• COORDO</li> <li>• COPROG</li> </ul>	<p>La gouvernance du PTSM sera structurée en trois niveaux (pièce-jointe envoyée en amont) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Comité de pilotage (COPIL PTSM) : composé de membre du CTS 05, ainsi que d'autres représentants décideurs ou financeurs. Il pourrait se réunir environ deux fois par an, afin de déterminer la stratégie et de faire des bilans.</li> <li>• Un coordinateur : cette personne coordonnera tous les partenaires et toutes les instances. un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour trouver des volontaires. Le consensus est recherché sur le choix du futur porteur. Nous allons vous partager la fiche de poste. Son financement est prévu à hauteur de 57 700K€ pendant 5 ans, soit le recrutement d'un cadre à temps plein et diverses charges.</li> <li>• Un Comité de programme : il s'agit du groupe élargi PTSM. Tous les participants à la rédaction du PTSM, ainsi que de nouveaux volontaires, auront des instances, plénières ou en sous-groupes, pour poursuivre le travail de réflexion et d'application des fiches action. Le coordinateur organisera ces rencontres.</li> </ul>
<p>La priorité est de constituer le COPIL PTSM.</p> <p>Celui-ci doit être composé en premier</p>	<p>PEP-ADS : le COPIL ne peut pas réunir que des décideurs et financeurs, il faut donner la parole aux usagers. De plus, en lisant les différents comptes-rendus du PTSM, il y a beaucoup de sigles. Il faut simplifier les choses pour faciliter la lecture.</p> <p>CHUN : dans le COPIL, il faut des représentants en position de prendre des</p>

<p>lieu, de décideurs et de financeurs.</p>	<p>décisions, notamment pour gérer les problématiques les plus complexes, les plus difficiles à résoudre. C'est une proposition qui part d'une expérience vécue. Vous pouvez choisir la structure que vous voulez pour la gouvernance du PTSM : association, GCSMS, etc.</p> <p>CoDES : créer une structure ex-nihilo risque d'être laborieux.</p> <p>PEP-ADS : nous sommes en CTS, nous pouvons donc élire maintenant la Commission spécialisée en santé mentale (CSSM). Puis la CSSM pourra plus tard élire le COPIL PTSM.</p> <p>URPS-ML : nous avons écarté l'élection de la CSSM. L'ordre du jour prévoit uniquement la création du COPIL PTSM.</p> <p>CHBD : dans un petit département, pour faciliter les choses, il faut réduire au maximum nos missions.</p> <p>Fondation Seltzer : en termes d'opérationnalité, le COPIL est opportun. En termes de ressources humaines, avoir une seule instance c'est mieux.</p> <p>Mutualité d'action sociale : il faut créer le COPIL PTSM, son élection est prioritaire.</p>
<p>Les associations d'usagers doivent être présentes dans toutes les instances, même le COPIL PTSM.</p>	<p>CoDES : quelle place peut-on donner aux associations d'usagers, et aux « non décideurs ».</p> <p>CHUN : les usagers doivent être présents dans ces rencontres. Il faut quand bien même éviter la surreprésentation, avec titulaire et suppléant, avec représentation uniquement quand le titulaire est absent, etc. Nous avons besoin d'une souplesse, laisser le groupe ouvert, pour laisser les personnes entrer ou sortir (sans passer par la voie de l'élection).</p> <p>CoDES : il faut éviter que le Comité de programme devienne encore des groupes de travail.</p> <p>CHUN : il s'agit de groupes de partage, pas de travail de fiche action. Le coordinateur aura l'important rôle de donner le même niveau de compréhension à tous.</p> <p>UNAFAM : la place des usagers est importante. C'est le lien entre réalité de terrain, et ce que vivent les patients et les experts.</p>
<p>Avant de demander une expertise extérieure au département haut-alpin, il faut d'abord solliciter nos ressources internes. Le coordinateur ne</p>	<p>CoDES : les accompagnements extérieurs doivent être limités, car les professionnels haut-alpins de terrain sont déjà très connaisseurs. Le coordinateur va s'appuyer sur tous les acteurs de terrain au besoin. Il y a déjà de grands experts dans le 05.</p> <p>CHUN : le consultant extérieur, c'est-à-dire M. GHUENNOUN et M. PRADIER, sont sollicitables par le coordinateur ou le COPIL PTSM. Budgétairement, c'est le prix de journée et le déplacement, si nécessaire. C'est important d'avoir un regard extérieur, pour prendre de la hauteur, notamment via les</p>

<p>peut pas agir de manière totalement indépendante. Son accompagnement est essentiel, notamment par le biais d'une instance de coordination.</p>	<p>personnes qui ont suivi la rédaction du PTSM 05 du début jusqu'à la fin.</p> <p>CHBD : les psychiatres, les experts en psychiatrie, étaient présents sur l'élaboration du PTSM. Attention, les thèmes du PTSM ne sont pas uniquement centrés sur la psychiatrie, mais la santé mentale qui couvre une dimension plus large.</p> <p>URPS-ML : un coordinateur a besoin d'appui. Il a besoin d'un COPIL, et d'une vision extérieure.</p> <p>CoDES : pouvons-nous avoir une coordination co-portée par 5 acteurs ?</p> <p>PEP-ADS : concernant l'accompagnement et la coordination, nous pouvons nous servir des ressources en interne.</p> <p>DAC : serait-il possible d'ajouter dans le schéma, un groupe technique qui superviserait et accompagnerait le coordinateur.</p> <p>CHUN : il est possible de remplacer le terme de « coordinateur » par « groupe de coordination, ou instance de coordination ».</p>
---	---

#### 4. Election du COPIL PTSM 05

Sujets	Discussions
<p>Les règles du scrutin sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quorum du CTS 05 est à 15 membres. 21 membres peuvent voter aujourd'hui, l'élection du COPIL PTSM peut donc se faire.</li> <li>• Nous allons parcourir la composition du CTS 05, collège par collège, sous-collège par sous-collège, demander s'il y a des volontaires pour faire partie du COPIL PTSM.</li> <li>• S'il y a un volontaire, nous demanderons s'il y a des personnes contre cette proposition, et s'il y a des abstentions. S'il n'y a ni veto ni abstention, la candidature sera validée à l'unanimité.</li> <li>• Si l'unanimité n'est pas obtenue, nous compterons le nombre de voix à la majorité simple. S'il y a égalité, la voix de la présidente est</li> </ul>	<p>Pour le sous-collège des établissements de santé, se sont portés candidats à siéger au COPIL PTSM 05 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fondation Edith Seltzer : élue à l'unanimité</li> <li>• Le CHBD : élu à l'unanimité</li> <li>• Le CHEB : élu à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des établissements sociaux et médicosociaux, se sont portés candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PEPADS : élu à l'unanimité</li> <li>• L'APF : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des organismes de prévention et promotion de la santé, se sont portés candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La MDA 05 : élue à l'unanimité</li> <li>• Isatis : élu à l'unanimité</li> <li>• Le CoDEs 05 : élu à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des professionnels libéraux, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'URPS-ML : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des structures d'exercice coordonné, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le DAC 05 : élu à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des usagers d'associations agréées au niveau régional, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UNaFAM 05 : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège du département, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CD 05 : élu à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des représentants de l'Etat, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Préfecture des Hautes-Alpes : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour le sous-collège des personnes qualifiées, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Mutualité française : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Parmi les membres invités, s'est porté candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Assemblée nationale : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Parmi les organismes proposés par les membres du CTS 05, a été retenue la candidature de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Gapençais : élue à l'unanimité</li> </ul> <p>Pour les sous-collèges des internes en médecine, des établissements d'hospitalisation à domicile, de l'Ordre des médecins, des usagers des</p>

prépondérante.	<p>associations PA/PH, de la région, de la PMI, des EPCI, des communes, des organismes de sécurité sociale : pas de candidature.</p> <p>ARS : il y a donc 16 représentants dans le COPIL PTSM 05. Si vous voyez d'autres organismes à intégrer, merci de nous les soumettre, et nous enverrons une invitation.</p> <p>CHUN : l'Education nationale pourrait y siéger.</p> <p>URPS-ML : les maires pourraient y siéger.</p> <p>CoDES : le GEM (la voix des usagers) pourrait y siéger.</p>
----------------	---

## 5. A suivre

Sujets	Discussions
<p>Le mois prochain, la première séance du COPIL PTSM 05 aura pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le choix du coordinateur du PTSM</li> <li>• La priorisation des fiches action</li> </ul>	<p>ARS : à noter dans les agendas les rendez-vous suivant.</p> <p>Le premier COPIL PTSM 05 aura lieu début juin, dont l'ordre du jour portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La désignation du coordinateur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nous partagerons la fiche de poste et le détail du financement</li> <li>○ Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de toutes les personnes ayant participé aux différents groupes de travail pour la fabrication du PTSM 05, avec recherche d'un consensus quand un organisme se porte volontaire. Il faudra contacter la DDARS 05 pour se déclarer intéressé par la mission.</li> </ul> </li> <li>• La priorisation des fiches action : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le CHUN a préparé une pré-priorisation des fiches, notamment portant sur les projets structurant l'intégralité du PTSM 05.</li> <li>○ Nous pouvons aussi vous donner une méthode de classification au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Domaine d'intervention : prévention, psychiatrie, médicosocial, social, droits des usagers : pour ne pas se focaliser sur un seul domaine, pour bien respecter un continuum</li> <li>▪ Déjà en place et en demande de développement / nouvelle action : pour qu'il y ait du développement de nouvelles actions</li> <li>▪ Action concernant un public vulnérable</li> <li>▪ Action répondant à une problématique ayant émergée pendant la crise sanitaire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions en lien avec le 04</li> <li>▪ Faisabilité : déjà des RH opérationnelles ou création ex-nihilo</li> </ul>
Le prochain CTS aura pour sujet les mesures du Ségur de la santé.	<p>Le prochain CTS est d'ores et déjà prévu début juillet. Juste après une CRSA (dont M. ZANEBONI est invité en tant que représentant du CTS 05), les CTS devront se réunir pour donner leur avis sur les projets du Ségur de la santé.</p> <p>Mutuelle d'action sociale : le problème de l'accès aux soins est préoccupant. Le CTS pourrait se saisir de cette problématique.</p> <p>URPS-ML : il y a cinq fois moins de psychiatres dans les Hautes-Alpes que dans les Bouches-du-Rhône.</p> <p>ARS : nous proposerons ce sujet au prochain ordre du jour.</p>

Diffusion : CTS 05, CRSA PACA, ARS PACA

**Date : 13 juillet 2021**

**Signature et cachet de Madame la Présidente  
du Conseil territorial en santé  
des Hautes-Alpes, Chantal EYMEOD**

